

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize le onze avril, à 19 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en séance dans la salle de la Bibliothèque sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Bernard GOND, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE -POLBOST, Guy COLLIN, Nicolas FOURNIER (arrivé à 19H15), Alain JULIEN, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean Louis JAMET.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Marie-Odile RAYNAUD, Evelyne DESABRE.

**ABSENTS** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicole LAROCHE-POLBOST.

**POUVOIRS** : de Marie-Odile RAYNAUD à Didier BEGAT  
de Evelyne DESABRE à Nicole LAROCHE-POLBOST.

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 08 mars 2013.

\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012 :**

Le compte administratif et le compte de gestion 2012 sont présentés par M. Laurent REVIDON, adjoint au maire, les résultats de l'exercice sont les suivants :

- **EXPLOITATION** :
  - dépenses réalisées : 26.568,09 €
  - recettes réalisées : 44.015,63 €
  
- **INVESTISSEMENT** :
  - dépenses réalisées : 11.898,14 €
  - recettes réalisées : 26.171,02 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

\* \* \*

### **AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2012 :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2012 d'un montant de 129.340,84 €  
De la manière suivante :
- Au compte 1068 (recette d'investissement) pour 682,00 €.
  - Au compte 002 (recette de fonctionnement) la 128.658,84 €
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2012 d'un montant de 121.059,53 €  
au compte 001 recettes d'investissement.

\* \* \*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013 :**

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **EXPLOITATION** : Dépenses/recettes : 162.586,00 €
- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 388.832,84 €

Adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2012 :**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2012 présentés par Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire :

- **FONCTIONNEMENT** :
  - dépenses réalisées : 837.112,75 €
  - recettes réalisées : 1 009.390,50 €
- **INVESTISSEMENT** :
  - dépenses réalisées : 450.149,99 €
  - recettes réalisées : 942.576,79 €

Les membres du conseil, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, approuvent ces résultats à l'unanimité.

\* \* \*

### **AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2012 :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2012 d'un montant de 560.837,45 €  
au compte 002 excédent de fonctionnement.

II) - L'excédent d'investissement cumulé 2012 d'un montant de 468.848,94 €  
au compte 001 recettes d'investissement.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2013 :**

#### **\* Taux des taxes 2013 :**

Pour l'année 2013, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

taxe d'habitation : 13,15 %  
taxe foncière bâtie : 11,37 %  
taxe foncière non bâtie : 26,70 %

D'autre part, à l'unanimité, le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif communal 2013 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1.484.461,45 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 1.955.154,39 €

Adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### **OUVERTURE D'UN POSTE DE GARDE-CHAMPETRE CHEF ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Suite aux avis favorables de la commission du personnel en date du 22 janvier 2013 et de la commission administrative paritaire en date du 8 avril dernier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture de :

- 1 poste de garde champêtre chef à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Il sera appliqué le régime indemnitaire afférent à chaque grade.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

\* \* \*

### **ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE « MEMBRE SUPPLEANT » A L'ASSOCIATION « LA ROCHERIE » :**

Par délibération en date du 8 mars 2013, Monsieur Alain LAROCHE a été désigné en tant que membre titulaire de l'association siégeant à l'assemblée générale de l'EHPAD « la Rocherie ». Comme le prévoit les statuts, il convient également de désigner, un membre suppléant. Monsieur Gérald COTTIN, candidat, recueille l'unanimité des membres du conseil municipal.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE  
SAINTE-MARIE POUR DES VOYAGES PEDAGOGIQUES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de participation financière émanant de l'association des parents d'élèves de l'établissement scolaire Sainte-Marie dans le cadre de l'organisation de voyages pédagogiques pour l'ensemble des élèves de la maternelle au collège.

Par manque de précisions et de données financières, le sujet est reporté à une prochaine séance.

\* \* \*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Bilan énergétique de l'éclairage public dressé par Monsieur Bernard GOND, conseiller municipal.
- Compte rendu de la réunion du SIAB3A en date de ce jour à Ourouer-les-Bourdelins, communiqué par Monsieur Nicolas FOURNIER, conseiller municipal, délégué titulaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus désignés.